

**PLAN D'ORGANISATION
DE LA SURVEILLANCE
ET DES SECOURS**

P.O.S.S.

Avenant n°1

-o0o-o0o-o0o-o0o-

CENTRE NAUTIQUE DE L'ILE BLEUE

2003

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'Etablissement : ILE BLEUE

Adresse : 10 avenue Jean Clerc – 74600 SEYNOD

Numéro de Téléphone : 04 50 69 17 03
04 50 69 51 00

Exploitant : C2A - Service des Sports

Directeur du Service des Sports : François PROST

Directeur des équipements nautiques : Jack MICHELON

Responsable du site : Bernard PARENT

Propriétaire : Mairie de SEYNOD, équipement transféré à la C2A le 1^{er} janvier 2003 selon la délibération n°00/118 du 30 novembre 2000 visée par la préfecture le 8 novembre 2000.

INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATERIEL

L'établissement est ouvert toute l'année et une partie des bassins est découvrable.

Il comporte :

grand bassin

bassin ludique

pataugeoire

toboggan et bassin de réception

jacuzzi plage

espace forme : salle fitness, hammam, saunas et jacuzzi

pelouses avec jeux extérieurs et tables de pique nique

restaurant

VOIR PLAN JOINT EN ANNEXE

Sous-sol

RDC et surveillance

Etage

IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

MATERIEL DE SAUVETAGE

Des perches sont réparties autour des bassins

MATERIEL DE SECOURISME

L'infirmierie est équipée du matériel suivant :

- ⇒ un brancard rigide type U.S
- ⇒ plan dur
- ⇒ une couverture de survie (métallisée)
- ⇒ colliers cervicaux réglables (adultes, enfants)
- ⇒ un nécessaire de premier secours.

MATERIEL DE RANIMATION

Poste de surveillance central :

- ⇒ une bouteille d'O₂ (2 litres) avec bavu adultes et bavu pédiatrique

Infirmierie:

- ⇒ une bouteille d'O₂ (5 litres) avec bavu adulte et enfant
- ⇒ une cardio pompe
- ⇒ un aspirateur de mucosité

⇒ un Débitmètre PaVeau Semi-Automatique (D.S.A.)

IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

POUR L'EVACUATION DES BASSINS

⇒ sifflets

⇒ un mégaphone

⇒ un message préenregistré sur sonorisation générale

⇒ appareils radio portables

INTERNE

⇒ Interphone (caisse, vestiaire, espace forme)

⇒ sonorisation générale

⇒ téléphones internes équipant la caisse, le local MNS, la direction, le secrétariat, les locaux techniques

⇒ alarmes incendies.

MOYENS DE LIAISON AVEC LES SERVICES PUBLICS (S.A.M.U., POMPIERS)

L'infirmierie des bassins est équipée :

⇒ d'un téléphone avec numérotation préenregistrée pour le 15 & 18

⇒ d'un téléphone portatif sans fil

⇒ d'un téléphone classique à fil

FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement est ouvert du 1er janvier au 31 décembre à l'exception de 2 périodes de fermeture pour travaux et entretien.

⇒ fermeture pour travaux et entretien :

- * une semaine fin juin
- * deux semaines fin décembre

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC

Les horaires d'ouverture au public se différencient en deux périodes, scolaires ou vacances scolaires. (voir tableau des horaires en annexe)

L'établissement fait l'objet d'une planification journalière de tous les utilisateurs (voir tableau en annexe).

FREQUENTATION

⇒ Fréquentation Maximale Instantanée (article 8 du décret n° 81-324 du 7 avril 1981) :

FMI - bassins couverts : **900**
FMI - bassins découverts : **1 200**

⇒ nombre d'entrées pour l'année : 330.000

⇒ fréquentation maximale par jour donnée par contrôle d'accès :

- Maxi : 1 600
- Hivernale maxi : 1 300
- Estivale maxi : 1 600

⇒ moments prévisibles de forte fréquentation :

- durant les périodes de vacances scolaires et durant les fermetures de la piscine des Fins

ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

PERSONNEL DE SURVEILLANCE PRESENT PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

QUALIFICATION

Les bassins sont en permanence surveillés par du personnel titulaire du B E E S A N à jour de leur C A E P M N S.

NOMBRE

Aucune activité programmée par la C2A ne peut débuter et fonctionner si au moins deux personnes qualifiées pour la surveillance ne sont pas présentes et en poste simultanément dans l'établissement.

L'équipe des surveillants est composée de :

- saison hivernale : 12 BEESAN dont un chef de bassin
- saison estivale : 4 BEESAN et 4 saisonniers (BNSSA ou BEESAN)

Principes généraux :

Le poste de surveillance central indiqué sur le plan, précise la position fixe la plus adaptée à la surveillance. Les surveillants sont amenés, pour des raisons de service (secours ou discipline), à intervenir et à circuler en d'autres lieux : douches, vestiaires, infirmerie, spa, espace forme ou plages extérieures.

L'éloignement de son poste de surveillance ne se fait qu'après avoir été signalé à un autre surveillant et en assurant le continuité du service de surveillance.

Les zones de surveillance délimitées sont des zones prioritaires, les surveillants se doivent de contrôler l'ensemble des zones qui sont dans leur champ visuel.

Le planning de surveillance joint est adapté aux types de baigneurs et à la fréquentation. Il est donc susceptible d'être modifié en fonction de ces critères suivant des règles générales :

Pendant le temps scolaire :

Le nombre de postes affectés à la surveillance est conforme à la réglementation en vigueur.

Pendant les séances du public d'accès payant :

Le nombre de postes de surveillance varie selon la fréquentation, il oscille entre 2 et 5.

Pendant les séances d'animations payantes :

Chaque B E E S A N assure la sécurité du groupe dont il a la charge.

Pendant les séances des associations :

Comme convenu dans la convention de mise à disposition des installations sportives, la structure utilisatrice s'engage à assurer l'encadrement de ses activités conformément aux dispositions réglementaires et légales en vigueur. Le personnel d'encadrement doit alors posséder les qualifications nécessaires et attestant ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers.

ZONES DE SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE

VOIR PLAN JOINT EN ANNEXE INDIQUANT :

- poste de surveillance
- commande d'arrêt de pompe du toboggan
- voie d'accès secours

Un seul poste de surveillance est fixe. Les surveillants se positionnent autour des zones de surveillance en fonction du nombre et du type de public.

Planning de surveillance :

Voir planning ci-joint (période scolaire)

Une rotation sur les postes de surveillance se fait toutes les ½ heures en période d'ouverture au public.

Un chef de poste (B E E S A N) est en permanence présent dans l'établissement. Son rôle est, en cas de message d'alerte ou d'incident grave, en l'absence du Directeur ou du Chef de bassin, de coordonner les différentes organisations mises en place :

- la coordination des secours
- du bon déroulement de la sécurité
- de la prise de décision en l'absence de la hiérarchie.

AUTRES PERSONNELS PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT

En permanence : 1 personne à l'accueil
1 technicien – (ou astreinte)
1 agent d'entretien

Pendant les séances publiques : 1 caissière

ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Les consignes au personnel du service des Sports pour l'organisation de la surveillance et des secours sont regroupées dans un dossier spécifique et complémentaire au P.O.S.S. Ces consignes sont communiquées à l'ensemble du personnel concerné.

Différents scénarios d'alerte mis en place lors d'exercices de simulations ont permis de définir des procédures d'intervention. Celles-ci sont recensées en annexes de ce document.

- **Exercice d'alarme :**

Un exercice annuel est prévu pour lequel est impliqué le personnel concerné.

Une journée de formation est programmée annuellement pour le personnel chargé de la sécurité.

ANNEXES

PROCEDURE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT POUR LA CAISSE

1) PERIODE SCOLAIRE

A l'ouverture du matin et avant de laisser pénétrer les scolaires

bien s'assurer que l'éducateur de service est présent

2 ° PERIODE PUBLIQUE

Avant l'horaire d'ouverture bien s'assurer que les 2 éducateurs sont présents

Si cela n'était pas le cas , prévenir la clientèle des raisons de l'attente pour ouverture .

PROCEDURE D'EVACUATION DES BASSINS

I) Alarme automatique mise en fonctionnement

A) Alarme générale

1) pas de signe suspect

- évacuer immédiatement l'ensemble des baigneurs
- se renseigner sur les raisons du déclenchement et attendre l'arrêt du signal sonore avant de renvoyer les baigneurs à leurs activités
- En cas de **Problème électrique** , attendre le réarmement

2) signe suspect visible

- évacuer immédiatement l'ensemble des baigneurs
- les diriger vers une sortie en tenant compte de la situation géographique du problème , et des conditions atmosphériques

B) Alarme SPA(prévenu par les techniciens ou les caissiers)

SPA plage évacuer immédiatement les baigneurs du SPA, les inviter à prendre une douche abondante ouvrir les portes extérieurs afin d'évacuer les émanations chlorées

SPA Espace Forme Evacuer immédiatement l'ensemble des utilisateurs de l'espace relaxation(Spa saunas hammam douches et toilettes)
les inviter à prendre une douche abondante au rez de chaussée ouvrir les fenêtres extérieures afin d'évacuer les émanations chlorées.
En cas de personnes intoxiqué , les regrouper pour faciliter les bilans

Et appeler le 15 ou 18

II) PROBLEME DE CHLORE DANS LES BASSINS prévenu par les techniciens

Evacuer l'ensemble des baigneurs
les inviter à prendre une douche abondante
les évacuer vers les vestiaires afin de récupérer les effets personnels.
En cas de personnes intoxiquées , les regrouper pour faciliter les bilans

Et appeler le 15 ou 18

Dans ces cas , attendre l'avis du technicien avant de permettre l'accès aux différents utilisateurs

III) Message d'EVACUATION mise en fonctionnement

- faire évacuer immédiatement l'ensemble des utilisateurs des bassins en utilisant le sifflet et/ou le mégaphone
Les faire sortir de l'établissement en tenant compte,

1 ,de la nature du problème ,

2 , de la situation géographique du problème

3 , des conditions atmosphériques (été sur les pelouses , hiver , vers le restaurant)

Si les clients n'ont pu récupérer immédiatement leurs effets personnels, les accompagner par petit groupe afin d'éviter tout mouvement de panique et sur avis des sapeurs pompiers

Le responsable du site , le Chef de Bassin ou le chef de poste se charge de contrôler si l'évacuation est terminée

⇒ **à l'étage** saunas: hammam , toilettes ,Espace remise en forme , vestiaires collectifs , cuisine , administration)

⇒ **au rez de chaussé:** vestiaires , toilettes , bassins , infirmerie restaurant , cuisines et sanitaires , local technique , local matériel

⇒ **sous sol:** vestiaires , toilettes , réserve entretien , locaux techniques ,réserve du restaurant

EDUCATEUR

PLAN D'INTERVENTION et ORGANISATION DES SECOURS

3 surveillants présents et plus

1. Le surveillant (1) qui voit la victime, prévient ses collègues de son intervention, et va chercher la personne en difficulté.

2. Un second surveillant(2) aide son collègue à sortir la victime de l'eau. Il effectue un bilan rapide et prend en charge la méthode de réanimation adéquate.

3. Après bilan, le surveillant (1) prévient les secours et informe la caisse de déclencher le plan de sécurité (BLEU) et revient le plus rapidement possible avec le matériel d'oxygénothérapie pour renforcer la méthode de réanimation.

4. Le troisième surveillant et les autres prennent en charge la surveillance et la discipline de l'ensemble des bassins dès le début de l'intervention

5. Les soins ne s'achèveront qu'à l'arrivée des spécialistes (SAMU ou POMPIERS.)

La réouverture de la caisse ne se fera que sur l'accord des éducateurs.

EDUCATEUR

PLAN D'INTERVENTION et ORGANISATION DES SECOURS

2 surveillants présents

1. Le surveillant qui voit la victime, prévient son collègue de son intervention, et va chercher la personne en difficulté.

2. le second surveillant va aider son collègue en restant sur le bord du bassin tout en assurant la sécurité, dans un deuxième temps, il effectue le bilan rapide et prend en charge la méthode de réanimation adéquate.

3. Le surveillant ayant fait l'intervention va à la caisse alerter les secours , déclenche le plan de sécurité en rapport à l'incident (ROUGE ou BLEU) et revient le plus rapidement possible avec le matériel d'oxygénothérapie pour renforcer la méthode de réanimation utilisée

4. Les soins à la victime ne s'achèveront qu'à l'arrivée des spécialistes (SAMU ou POMPIERS).

La réouverture de la caisse ne se fera que sur l'accord des éducateurs.

EDUCATEUR

PLAN D'INTERVENTION et ORGANISATION DES SECOURS

1 surveillant présent

(uniquement durant la natation scolaire secondaire)

1. Le surveillant voit la victime, intervient immédiatement
2. Il effectue le bilan rapide et prend en charge la méthode de réanimation adéquate.
En même temps,
 - il fait intervenir le professeur d'E P S pour évacuer le reste des élèves ;
 - fait prévenir la caisse en lui signalant le plan de sécurité à employer (ROUGE) .
 - Il se fait apporter le matériel d'oxygénothérapie placée à côté de la chaise centrale de surveillance , si nécessaire par l'un des élèves
3. Les soins à la victime ne s'achèveront qu'à l'arrivée des spécialistes (SAMU ou POMPIERS).

La réouverture de la caisse ne se fera que sur l'accord de l'éducateur.

PERSONNEL DE CAISSE

PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS (ROUGE)

1. La personne présente à la caisse appelle de suite le **15** ou le **18** en signalant la gravité du problème et le lieu.
2. Elle prévient l'agent d'entretien du plan qu'il doit appliquer (**plan rouge**) et fait un appel au micro pour évacuer les bassins.
3. Elle ferme la caisse pour que plus aucun client ne puisse entrer dans l'établissement.
4. Elle fait dégager le hall pour que les services de secours puissent entrer facilement dans l'établissement et pour que la curiosité ne passe pas au voyeurisme.
5. Elle ouvre le portillon d'accès à l'infirmerie ainsi que la porte de l'infirmerie.
6. Elle accueille et guide les services de secours à leur arrivée.

La réouverture de la caisse et de la grille ne se fera que sur l'accord des éducateurs.

PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS (BLEU)

1. La personne présente à la caisse ferme cette dernière pour que plus aucun client ne puisse entrer dans l'établissement.
2. Elle prévient l'agent d'entretien du plan qu'il doit appliquer (**plan bleu**).
4. Elle fait dégager le hall pour que les services de secours puissent entrer facilement dans l'établissement et pour que la curiosité ne passe pas au voyeurisme.
5. Elle ouvre le portillon d'accès à l'infirmerie ainsi que la porte de l'infirmerie.
6. Elle accueille et guide les services de secours à leur arrivée.

La réouverture de la caisse et de la grille ne se fera que sur l'accord des éducateurs.

PERSONNEL D'ENTRETIEN

PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS (ROUGE)

1. La personne présente à l'entretien se rend **le plus rapidement possible** sur les bassins.
2. Elle continue l'évacuation les bassins d'une façon rapide et énergique en dirigeant les baigneurs vers les vestiaires.
3. Elle ferme la grille de séparation des bassins une fois l'évacuation des bassins et des plages entièrement réalisées.
4. Elle fait respecter la discipline dans les sanitaires.

La réouverture de la caisse et de la grille ne se fera que sur l'accord des éducateurs.

PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS (BLEU)

1. La personne présente à l'entretien se rend **le plus rapidement possible** sur les bassins et se tient à disposition des éducateurs.
2. En cas d'évacuation, elle participe activement à celle-ci, ferme la grille après évacuation complète des bassins et des plages et maintient l'ordre dans les sanitaires.

La réouverture de la caisse et de la grille ne se fera que sur l'accord (de) des éducateurs.